L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : rue de Chartres 73. | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 JUIN 1863. | Entre Bienville et Conti.

NOUVELLE ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 26 JUIN.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec bâtisse, situé rue Delord et une portion de terre au faubourg Livaudais, en la paroisse de Jefferson, avec bâtisses.

Par G. Leaumont—A son magasin d'encan rue de Chartres, chaussures, marchandises sèches et de fantaisie, et autres.

Par F. Fernandez—A 5 heures P. M., toutes les emplacements pour buvettes, restaurants, &c., à la grande fête champêtre de M. Julian.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 61—marchandises sèches, vêtements, chapeaux et mailles.

Par H. H. McLean—à onze heures, dans la rue Gravier, No 64—meubles, verrerie, argenterie, &c.

Par D. E. Murphy, à 10 heures et demie, sur la Levée, 2e District, au pied de la rue St-Louis—Coton.

Par le même, 73 rue Poydras, à 10 heures, farine.

Par R. T. Montgomery, à 10 heures et demie, dans la rue Tchoupitoulas, près Poydras—farine.

Par J. P. Boisseau, à 10 heures, au coin des rues Gravier et Magazine—meubles, pianos &c.

Par P. H. Flynn, à onze heures, dans la rue Royale, No 31—meubles.

☞ On trouvera au verso de notre première page les nouvelles qui ont paru dans notre édition du soir, les annonces de Compagnies d'Assurances, celles du shérif, les annonces judiciaires et autres.

Erreurs radicales.

Les prétentions des abolitionistes.

L'*Evening Post*, journal républicain de New York, a entamé avec le *Journal of Commerce* une discussion sur la liberté de la parole, et le droit que réclament les abolitionistes d'aller prêcher leurs doctrines incendiaires dans les Etats où l'esclavage des Africains est établi par la Constitution et les lois locales. Les passages suivants d'un article du *Journal of Commerce* résument assez bien la discussion.

Nous pourrions désirer que l'*Evening Post* eut employé son habileté reconnue à réfuter franchement nos vues sur la liberté de la parole, au lieu d'essayer subtilement d'en faire une fausse interprétation. Nous apprécions le risque que nous courons dans une controverse avec un écrivain qui prétend qu'il a le droit de parler librement sans aucune restriction, parce que de telles idées conduiront toujours au mépris des limites de la vérité, au dépit de toutes les bonnes intentions de libre penseur, mais il nous faut accepter ce risque.

Le désir insatiable des abolitionistes de s'introduire dans chaque assemblée, dans chaque église dans chaque réunion publique et dans chaque Etat de l'Union—cette prétention à la "liberté de la parole" à propos de toutes les inepties dans toutes les communautés, le plus du pays. Le *Post* cherche ingénieusement à éviter la question en donnant à entendre que nous nions aux abolitionistes le droit de débiter leurs absurdités dans la Nouvelle Angleterre, où la loi le permet. Nous n'avons rien dit de pareil. Le *Post* a distinctement réclamé le droit d'aller dans les Etats à esclaves pour y prêcher les doctrines anti esclavagi tes Nous avons répliqué en disant:

"Si par liberté de la parole nos confrères abolitionistes entendent le droit d'aller sur une plantation du Sud, et d'y enseigner aux nègres qu'ils sont libres de s'échapper en massacrant leurs maîtres, on en violant les lois d'Etat, ou d'y prêcher toute doctrine semblable, ou s'ils entendent le droit d'un partisan de la loi agraire d'aller dans les districts ruraux de l'Etat de New York, d'y partager les fermiers, de les exciter à résister aux droits de leurs propriétaires et à assassiner les officiers du shérif, ou s'ils entendent le droit des *partageux* d'aller dans les villages de la Nouvelle Angleterre et d'y exciter les classes laborieuses à s'emparer de bien des richesses, ils entendent cette liberté de la parole qui conduit à la violation des lois générales ou locales, quelque consciencieux qu'ils puissent être, ne doivent se contenter de prendre la geôle du comté pour limites de leur liberté dans tout état civilisé de l'Union."

Nous serions fâché de mal interpréter la pensée d'un confrère, mais nous sommes certainement autorisé à dire que le *Post* réclame les droits que nous nions ici. Il pose le cas ainsi:

"Mais supposez qu'une majorité catholique romaine contrôlant un Etat prohibe la liberté de discussion? Supposez qu'elle aille en faire de l'Union" aucun citoyen américain ne viendra ici et ne parlera contre la religion romaine, &c., &c.,"

Et il réclame évidemment le droit de porter l'abolitionisme, l'agrarianisme, ou toute autre utopie en *vogue* dans chaque comté ou dans chaque Etat, en dépit des lois de cet Etat.

Sans aucun doute nous pardons notre temps à essayer de convaincre nos confrères ridicules que les Etats de cette Union ont des institutions locales, soumises à des lois locales, qui ne peuvent être violées par aucune de ces idées qui nous est supérieure qu'elle enseignent. Mais le peuple du pays a appris la grande idée de l'Union, la seule idée sur laquelle les Etats Unis puissent s'unir. Il n'est pas probable qu'il se laisse entraîner par l'absurde prétention que chacun a le droit de prêcher et de parler partout comme il lui plaît sans restriction, ou bien que la liberté de la parole ou d'action signifie le droit de faire ce que chacun désire, sans égard aux lois ou aux droits des autres hommes. Le *Post* voudra-t-il bien nous restreindre et nous comprendre mal ses vues?

Le *Post* consacre un long espace à la défense de ses vues sur l'Union, qui se trouvent répétées dans cette phrase:

"Il n'y a qu'une alternative, nous le répétons, dans le cas présent; ou il faut que le Nord et le Sud se séparent—ou il faut que l'unique cause de toutes leurs calamités passées et présentes (c'est à dire l'esclavage) soit détruite."

Nous acceptons cela comme la doctrine radicale. "Pas d'Union avec les propriétaires d'esclaves est la devise abolitionniste. C'est la terre fermée de la doctrine d'un "Etat Chrétien." Nous la regardons comme une doctrine qui s'accorde précisément avec celle de Jefferson Davis et des sécessionnistes du Sud. Que ce soit les propriétaires d'esclaves qui disent: "nous n'aurons pas d'union avec les Etats abolitionnistes" ou que ce soit les abolitionnistes qui disent "nous n'aurons pas d'union avec les Etats esclavagistes", l'erreur, le crime est le même, et nous n'aurons pas d'union du tout jusqu'à ce que ce principe soit répudié par le peuple du Nord et du Sud.

Qu'on remarque l'absurdité de cette doctrine. Elle propose d'inonder le pays de plusieurs millions de nègres libres, et on se réjouit alors en supposant qu'ainsi se trouvera établie une parfaite compatibilité dans nos institutions! On propose d'introduire un nouvel élément dans la nation, une race de millions de noirs qui feront subitement partie des agents libres de la terre, une race rivale de la race blanche, hétérogène à tous égards, et puis le *Post* nous dit que nous aurons

"Une union de caractère le plus harmonieux et le plus indestructible, parce que, tout en étant fondée sur les relations géographiques, ethnologiques, historiques et commerciales qui la rendent nécessaire comme un fait politique, elle sera cimentée par les mille liens de convictions, d'aspirations, d'espérances et de destinées communes. Ses obligations matérielles seront vivifiées par les affinités spirituelles les plus profondes, &c., &."

Un enthousiaste a-t-il jamais été plus aveugle aux faits et à la raison?

Nous, messieurs, l'esprit de désunion dans notre pays est né dans vos cerveaux qui enfantent ces idées sauvages, que réprouve l'histoire, et qui sont aveugles devant le tableau du passé, sourds aux avertissements de l'expérience et égarés par une si grande erreur que vous rejetez les seules doctrines qui peuvent sauver votre pays de la destruction. Retenez cette prophétie et rappelez-vous la plus tard si cette Union est détruite, l'Histoire, "le chroniqueur révéré des morts", dira qu'elle a été détruite parce que des hommes fanatiques ont oublié les leçons de leurs pères, et ont essayé de la préserver avec cette folle idée de contraindre toutes les parties à penser de même sur des sujets qui affectent les "consciences" ou "la religion" de quelques gens dans l'une ou l'autre section; et si l'Union est sauvée il sera enregistré que la méthode employée pour son salut a été la méthode américaine ancienne et honorée de nous accorder quand nous pouvons, et de nous permettre d'être en désaccord quand nos consciences diffèrent par suite de la différence de nos éducations.

Le *Post* dit que le *Journal*

déclare ouvertement, après avoir battu les buissons quelque temps, qu'il est disposé à concéder toutes les demandes que les propriétaires d'esclaves pourront faire pour la protection et la garantie de l'esclavage."

C'est un bon exemple du principe que nous soutenons, que la liberté de la parole est soumise à des limites, et la première et la principale limite doit être *la vérité*. Bien de ce que nous avons dit ne pourrait être ainsi interprété, et ce n'est par un *libre parlour*, qui ne reconnaît pas de limites. Que ce soit un exemple du danger de la croyance que professe notre voisin.

POUR LA HAVANE—Une goélette fine voilière part sous peu pour la Havane. Voir l'annonce.

ABONNEMENS A LA SEMAINE.

Les porteurs sont autorisés à prendre des abonnements à la semaine à raison de 25 cts.

EXPLICATION
Sur la conduite révolutionnaire du gouverneur de l'Illinois.

Nous lisons dans le *New York Express* du 13:

Nous avons quelques précédens dans notre histoire coloniale augirisse sur la prorogation ou dissolution des législatures ou parlemens dont les gouverneurs étaient mécontens—mais dans notre histoire républicaine, le gouverneur Yates, de l'Illinois, est le premier Lord Dunmore ou Hutchinson.

Les deux chambres de la *Législature* de l'Illinois, ne pouvaient s'accorder sur l'ajournement—ce qui arrive fréquemment non seulement au Congrès mais dans toutes les législatures d'Etat, mais qui ne règle toujours sans l'intervention de l'Exécutif. Le gouverneur d'un Etat peut seulement reconnaître les actes et agir sur les notes d'une législature quand le lui sont officiellement communiqués. La législature de l'Illinois n'avait pas informé le gouverneur de cet Etat de la difficulté survenue à propos de l'ajournement; il n'avait aucun droit, en conséquence, de présumer qu'il y eut impossibilité absolue de réglement. Il devait attendre sur ce point une communication officielle. Mais il a profité d'un dissentiment temporaire pour procéder en vertu des sections suivantes de la constitution de l'Illinois:

"SECTION 13 *Art* 4.—En cas de dissentiment entre les deux chambres sur l'ajournement, le gouverneur aura le pouvoir d'ajourner l'assemblée pour tel temps qu'il jugera convenable, pourvu que le temps fixé par lui ne dépasse pas la prochaine session constitutionnelle de la dite assemblée."

Et il ajoute:

Attendu que je suis convaincu que les intérêts bien compris de l'Etat exigent un prompt ajournement, l'histoire passée de l'assemblée actuelle ne faisant espérer de sa prolongation aucun résultat utile pour les citoyens de l'Etat ou pour l'armée en campagne.

C'est pourquoi, aujourd'hui, en vue du dissentiment qui existe entre les deux chambres sur le temps de l'ajournement et en vertu du pouvoir dont je suis investi par la Constitution, moi, Richard Yates, gouverneur de l'Etat de l'Illinois, je déclare ajourner et j'ajourne l'assemblée générale, maintenant en session, au samedi précédant immédiatement le premier lundi de janvier 1863.

Donné à Springfield, le 10 juin 1863.
RICHARD YATES, Gouverneur.

Ainsi, à l'exemple donné jadis par lord Dunmore en Virginie, le gouverneur Yates ajourne la Législature de son Etat à deux années—c'est à dire à une année au delà de l'expiration de son terme de service comme gouverneur. Après la lecture de cet ordre d'ajournement la chambre restant en séance, le tumulte s'est rassemblé sous la présidence de M. Underwood, et un comité de conférence a été nommé pour préparer une adresse au peuple, lui expliquant pourquoi la Législature était arrêtée dans ses travaux législatifs. Cette adresse a été rédigée d'une manière très habile et a été signée par tous les membres democrates de la chambre ou du sénat.

Cet acte du gouverneur Yates est aussi mauvais qu'aucun des actes des gouverneurs anglais avant et pendant notre révolution. Il supprime le corps Législatif, parce qu'il est en désaccord d'opinion avec lui, et il semble d'admettre le gouvernement des années de suite, sans le contrôle du pouvoir Législatif. La seconde mesure pour lui sera de se perpétuer dans ce gouvernement avec l'assistance de la force armée.

Nouvelles d'Italie.

Correspondance particulière de l'*Indépendance*

Turin, 22 mai.

Le discours que le roi Victor-Emmanuel vient de prononcer est le programme de la seule politique qu'il soit possible de suivre dans le cas circonstances actuelles. Cette politique peut se résumer en deux mots: concorder ce qui est nécessaire pour se préparer à obtenir ce qui manque à l'unité italienne. Voilà exactement la ligne de conduite indiquée par le discours de la couronne. Le mouvement unitaire, malgré l'élan incomparable de la nation, a dû s'arrêter devant deux obstacles infranchissables: Venise et Rome. Si ces obstacles avaient été franchis, beaucoup de difficultés auraient été évitées, et l'Italie n'aurait peut être pas été forcé de s'arrêter pendant trois ans pour recueillir ses forces, ordonner ses administrations et consommer son énergie sur elle-même.

Il a fallu faire une étape sous les murs de Rome et devant le quadrilatère. C'est la situation actuelle de l'Italie.

Le discours du Roi mentionne tout ce qui pourra attirer l'attention du Parlement dans les moments actuels.

L'armée et la marine, les traités de commerce et les chemins de fer, la sûreté publique à l'intérieur et le maintien des bonnes relations avec les puissances étrangères, l'unification des lois et la réorganisation des finances ont et doivent être les principaux objets de l'attention du Parlement.

Relativement aux finances surtout, la parole du roi a été nette et explicite, il ne s'agit pas seulement d'intérêts ni de convenance, il s'agit d'une dette d'honneur. Les applaudissements qui ont couvert ce paragraphe du discours royal prouvent que le Parlement et le pays sont parfaitement disposés aux sacrifices que doit entraîner le paiement de cette dette.

Ce paragraphe a été mis à la fin du discours pour que l'impression en fut plus profonde. En effet, la question financière est pour l'Italie la plus urgente de toutes les questions et celle dans laquelle on a le plus de progrès à faire.

Quand le roi Victor Emmanuel a lu le paragraphe qui concerne l'armée, sa voix a pris un ton plus décidé. Quand il a terminé la phrase par laquelle il annonçait que son désir le plus ardent était que la nation pût avoir une confiance absolue dans la force de son armée et que cette confiance pût être partagée par toute l'Europe, une longue salve d'applaudissements a accueilli ses paroles qui *répondaient aux vœux* de ses espérances de tous les Italiens.

Le corps diplomatique assistait à la séance royale au grand complet. Dans la tribune faisant face à la tribune diplomatique on remarquait la duchesse de Gênes, avec son fils, ainsi que le prince Humbert et le prince Amédée, qui ont paru assez émus des applaudissements et de l'enthousiasme sincère et spontané qui ont accueilli l'entrée et les paroles du roi.

Le passage qui a fait la plus grande sensation, sans toutefois provoquer d'applaudissements, est celui dans lequel le roi fait allusion aux accords militaires à établir avec la France pour la répression du brigandage.

Cette phrase a été ajoutée seulement hier. Comme les négociations relatives à ces accords durent depuis quelques semaines, M. Minghetti avait fait exprimer au gouvernement français son désir d'annoncer un résultat définitif dans le discours de la Couronne. Mais ce résultat ne pouvait pas s'obtenir en si peu de jours et on a dû se borner à annoncer que la France était prête à conclure des arrangements militaires pour assurer la sécurité des provinces du Sud.

La question de la présidence est résolue. M. Lanza a fait annoncer dans un journal du soir qu'il n'acceptait pas la candidature, et d'un autre côté, M. Tecchio auquel le roi a donné le croix de grand officier de Saint-Maurice, a été élevé l'honneur de la présidence qu'il a exercée pendant ces derniers quatorze mois. Le candidat du ministère a donc été désidément M. Casinis, nommé vice-président dernièrement et qui a tant contribué, comme vous savez, à la formation du cabinet actuel. M. Cassinis est de Turin et il a été garde des sceaux dans le dernier ministère de M. de Cavour. La candidature de M. Cassinis a été acceptée par toute la majorité. Des accords ont eu lieu avec la fraction de M. Lafarina qu'on a porté comme vice-président.

A la suite de ces arrangements, le scrutin pour la nomination du président a, sur 261 votants, donné 166 votes à M. le commandeur Cassinis, pour la présidence.

Au scrutin pour la nomination des vice présidents, sur 263 votes émis, M. Poerio a obtenu 195 voix, M Cantelli 158, M. Lusari 137; ils ont été proclamés vice présidents.

Il reste à pourvoir par un scrutin de ballottage à la nomination d'un quatrième vice président.

Le roi a nommé à la présidence du Sénat le comte Sclopis.

Le comte Sclopis est un ancien président de Cour et un écrivain distingué. Son *Histoire de la législation italienne* a obtenu un succès très-mérité. Cette haute position lui était due jusqu'à un certain point, car pendant toute la dernière session le président, Ruggiero Settimo était absent, et c'est toujours le comte Sclopis qui a présidé le Sénat. Il s'est acquitté de cette tâche avec un talent qui a été remarqué par tous ceux qui ont assisté aux séances de l'Assemblée.

Les vice-présidents du Sénat sont le comte Paspotini, M. Ferrigni, magistrat napolitain très distingué, le marquis Ridolfi et le comte Arese Ce dernier choix n'est pas sans signification politique.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PROVISOIRE DES ETATS-UNIS.—*Jeudi matin.*—Holtzman contre Maunsel White & co. La demande a été repoussée.

Cummings contre la ville de la Nlle Orléans. L'affaire sera appelée de nouveau aujourd'hui.

Reiter et Sanerschwartz, déclarés coupables de meurtre et en faveur des quels on demande une nouvelle audition de cause, ayant été amenés devant le magistrat, M. Field, avocat de la défense a dit qu'il avait, depuis la condamnation de Reiter, découvert des témoins qui établiront l'aliénation mentale.—M. Lamont s'est opposé à ce que ces dépositions fussent entendues parce que ni les noms des témoins ni les faits qui devraient être prouvés n'ont été donnés. M. Field a répliqué que Reiter étant fou, on ne pouvait exiger de lui un "affidavit".—Le tribunal a écarté l'objection et ensuite a entendu les témoins M. Samuel Meyers, J. S. Hall et M. Cohn. Le premier était en 1861, capitaine, le second lieutenant et le troisième sergent d'une compagnie de milice à laquelle Reiter appartenait. Ils ont déclaré que le prisonnier parlait, agissait en fou et était considéré comme tel.—M. Fisk a fait observer que l'aliénation mentale étant établie, c'était à la poursuite à prouver que l'accusé avait recouvré sa raison; qu'en outre la séparation du jury avait frappé le verdict de nullité.

M. Lamont a maintenu que la Cour Provisoire n'est pas tenue d'obéir aux mêmes règles que les tribunaux d'Etat. Quant à la séparation du jury, la loi anglaise, a-t-il dit, veut que les membres ne soient pas séparés, mais le bon sens, la civilisation, les juristes anglais et américains ont modifié cette rigidité primitive. L'avocat du gouvernement a cité des arrêts de tribunaux de New-York et de la Caroline du Sud, arrêtés d'après lesquels le verdict n'est nul qu'autant que les membres boivent des liqueurs alcooliques et parlent de l'affaire. Tel n'a pas été le cas ici.—La défense, a continué M. Lamont, prétend que Reiter est fou. Il n'était qu'excentrique.

La suite des plaidoiries a été remise à lundi prochain.

COUR PROVISOIRE DU COL. DWIGHT.—Jas Williams, caporal du 26e régiment du Massachusetts, a été condamné à deux mois de prison pour larcin.

Chas Babcock, soldat, accusé du vol de cinquante cinq piastres au préjudice d'un soldat du nom de Lee, a été renvoyé de la plainte.

Le capitaine Ainsly, accusé d'avoir essayé de vendre des marchandises sans un permis, a été acquitté.

Le magistrat a remis à un autre jour l'interrogatoire de James W. Curtis, qui est venu dans les lignes se présenter aux autorités et qu'on accuse d'avoir fait des prépatatifs pour transporter des marchandises dans la Confédération.

Wm Scheffler, qui a fourni de la boisson aux avant postes, n'ayant pu acquitter une amende de cinquante piastres, a été emprisonné.

Lawrence Doyle et Patrick Ryan, déclarés coupables d'avoir fait passer des marchandises en contrebande, de l'autre bord du Lac, ont été condamnés à six mois de prison. Il paraît que le sergent Burrows et le caporal Holmes ne sont pas étrangers à cette opération. Doyle a déclaré qu'il y avait été poussé par le sergent. Le tribunal a laissé comprendre que l'instruction n'est point terminée.

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FEVAL.

IV.—L'IMPOSSIBLE.—*Suite.*

Cependant Jeanne et Germaine, prenant M. de Belcamp par la main, l'avaient conduit à un dais de verdure élevé au devant de la table et sous lequel il s'assit. Le comte Henri se tint debout à ses côtés, tandis que la société mirmontaine tout entière se rangeait en éventail à droite et à gauche. Nous devons faire observer que, au signal donné par la décharge de mousqueterie, chaque membre de la société quelque fut son âge et sexe, s'était trouvé muni comme par enchantement, d'un énorme bouquet.

Le vieux souhaita la bonne fête en trois mots simples et convenables qui n'eurent pas de succès. Morin du Repozoir, faisant l'usage de l'éloquence que nous savons, prononça une harangue académico-bonnetière qui fut trouvée très forte par Bien-des-Pardons. Les deux Bondon prirent position ensuite pour faire les gestes du discours que Mme Célestin débita sans se tromper. A la suite de ce morceau, la garde nationale épanla ses fusils, mais le marquis défendit positivement de tirer, les armes de guerre étant, à Miremont, d'une mauvaise qualité.

Mme Célestin lui en signifia Florian. Aussitôt de Bondon commande, la voix de son jumeau la soutenant à l'unisson.

—Partez arme! présentez arme! arme bras!

Comment ces deux phénomènes de la végétation mirmontaise avaient pu en apprendre si long, personne n'a jamais pu le savoir mais Mme Célestin était une fée.

Le garde champêtre avait aussi le droit d'être éloquent; il ne daigna pas en user. Il aima mieux lancer sa casquette en l'air en criant à tue-tête

—Vive le roi! vive la famille impériale et le premier consul!

Mme Célestin dégaina l'épée du Bondon militaire pour réprimer cette sédition.

Mais Blondeau continua

—Vive M. le maire! vive M. le curé! Vive tout ce qu'on voudra et les deux barriques!

L'enthousiasme est chose contagieuse pour peu qu'il soit sincère. Les paysans se mirent à crier en agitant leurs feuillées, et Mme Etienne, dont c'était le tour, eut toutes les peines du monde à obtenir le silence

Elle vint se placer devant son maître, une main sous son tablier, l'autre tenant un bouquet gros comme elle.

—J'ai la circonstance, dit elle avec cette fausse modestie de l'orateur habitué aux succès, j'ai la circonstance de saisir cette occasion importune pour offrir à M. le marquis les respects et l'amérite de toute la maison ci jointe, dont je suis en ce jour l'interprète de tous ses sentiments unanimes et divers par l'autorisation qu'ils m'en ont donnée avec leur confiance dans mon âge et dans mes faibles talens! Ce n'est pas après trente ans de cuisinière chez mes anciens maîtres et autres que je suis née d'hier; j'ai fait tant étant mademoiselle, femme et veuve le mieux défunt, toujours dans des maisons comme il faut, l'ordinaire et les grands repas avec friture, duquel tous mes certificats font foi dans mon armoire, sur tombre et légalisé du gouvernement. Voilà donc pourquoi l'époque du printemps ramenant le mois de mai actuel des réjouissances pour la Saint-Honoré, j'ai eu l'indulgence de faire à mon compte un gâteau de Pontoise à M. le marquis M. le comte aussi, dont je demande excuse pour ma liberté que j'ai pris, toujours comme les années passées et la compagnie présente, qui ne me démentira pas, le marquis pour tous les domestiques, sans omettre toujours M. le comte!

Elle reprit une longue haleine, comme un plongeur qui sort de l'eau, puis, marchant avec pompe, elle tendit sa jolie rouge et bien lavée à M. de Belcamp, qui lui donna l'accolade. Le comte en fit autant de bonne grâce, et Mme Etienne, transfigurée, se retourna, étonfiant Amille et Jalot dans le même embrassement spasmodique. La brigade de Briquet et celle de Pierre avaient déposé leurs bouquets en nos ceaux des deux côtés du dais. Le marquis remercia par quelques bonnes paroles; il y eut un immense vivat, et tout le monde fit retraite parce qu'un pétard tiré sur l'esplanade annonçait la mise en perce des deux barriques de vin.

C'était le tour de la société, dont les membres firent cercle autour du dais. Il y aurait ici de bien belles pages à écrire en forme de dénoûtiment homérique, car, outre les gens dignes d'estime que nous avons placés au premier plan, Miremont contenait une douzaine d'autres physionomies moins saillantes, qui toutes étaient là, étoffant les fonds du tableau. Nous les laisserons dans leur ombre favorable; la lumière appartient aux forts; n'est-ce pas assez pour un seul, village de posséder un Mudrin du Reposoir retiré du commerce et sa dame, un Potel austère et latiniste, un Besnard représentant l'esprit de galanterie rustique, un attelage Bondon qui eut été fêté une curiosité remarquée, même à Pontoise, et une pépinière Chanmeron!

Bouquets, discours, petits cadeaux achetés avec regret et au rabais après invectives mutuelles du marchand et du chaland furent débités et offerts avec cette grâce qui part du cœur. Mme Célestin fut charmante en effront son porte-aiguilles, dont chaque Bondon avait payé une moitié; l'adjointe donna un *nouveau modèle*, pour employer sa propre expression: c'était un dindon argenté dont la queue éployée avait des petits trous pour mettre des cure-dents; Chanmeron, par la main de mademoiselle ainée, présenta au pêcheur du Tréport, en coquillages, pour l'ornement des étagères, et il dit:

—S'il fallait mâcher les mots, n'est-ce pas, il n'y aurait plus de plaisir. Je voudrais être assez riche pour offrir des objets garnis de diamans, mais ça ne partirait pas du cœur, voilà: Tout rond, papa Chanmeron!

Il lâcha les petites, qui avaient des couronnes de primevères. Après les compliments, la plus jeune, soulevée dans les bras de mademoiselle, déposa un diadème de fleurs sur le front de ce bon M. de Belcamp, dont la douce résignation ne se démentit pas un seul instant.

Pérandeau déroula un Spartiate tout nu qui fit rire les Bondon et crier les dames. Il y eut ensuite l'embrassade générale, dont certains détails pénibles firent regretter à l'excellent marquis la joue écariate de Mme Etienne; aussi eut-il un soupir de profond soulagement quand, après avoir bu les trois quarts du breuvage amer, il se trouva, pour la bonne bouche, au milieu d'un cercle souriant et charmant, composé de Frances, de Suzanne, de Jeanne et de Germaine.

Le dernier baiser lui fut donné par Henri, qu'il tint longtemps serré contre son cœur. Il lui dit tout bas et d'une voix étouffée par son émotion:

—Fils, je ne suis pas seul ici à t'aimer.

Puis il ajouta dans une caresse de mère:

—Sais-tu le cadeau de fête que je voudrais de toi?

—Je voudrais le savoir, mon père, répondit Henri, car, s'il est en pouvoir de l'homme.....

—Ce n'est qu'un mot, fils, interrompit le vieillard dont la voix tremblante suppliait, la promesse de ne pas abandonner ton père.

Henri lui rendit son étreinte et répliqua:

—Sauf la volonté de Dieu qui nous mène, mon désir est de rester avec vous toujours.

Henri n'entendit pas le merci qui tomba comme un murmure de la bouche de son père: un éblouissement venait de passer devant ses yeux. Au moment où le marquis et lui se séparaient, il s'était retourné vers le gros des invités qui contemplaient cette scène, les uns avec curiosité, les autres avec de vagues velléités de moquerie, d'autres encore en très petit nombre, avec un véritable attendrissement; il avait distingué au milieu de la foule et du premier coup un regard qui l'attirait comme une fascination: un regard sûr, clair, perçant, un regard dont la pénétration profonde donnait le froid et l'angoisse du glaive entrant dans la chair.

C'était un homme que le comte Henri attendait..... mais on attend aussi l'adversaire à l'heure du combat mortel, on sait d'avance que l'épée va bondoyer hors du fourreau, et le plus brave réprime un frémissement quand jaillit la première étincelle.

C'était l'homme, d'était le seul homme qu'il n'eût point prévu lui-même dans la mise en scène de son drame, et cependant on ne peut pas dire que cet homme agit librement en dehors de la sphère mystérieuse où dominait sa volonté. Parmi ceux qui approchaient le comte Henri, nul ne pouvait se soustraire entièrement à son influence.

Celui-là pour tout autre, eût été la tête de Méduse. Il avait relevé un défi terrible; il était de taille et de force à le gagner contre les plus puissans, contre les plus habiles. Jusqu'alors Henri l'avait évité avec soin, il avait même dû penser, pour tromper sa poursuite, un trésor de feintes et de calculs.

C'était pour cacher ses traces à cet homme qu'il avait établi une confusion savante et dix fois croisé son entre lui-même, James Davy et Richard Thompson; c'était pour lui donner le change qu'il avait, dans son nécessaire de voyage, un timbre de la poste de Londres: c'était pour établir une barrière de plus entre lui et cet homme qu'il pesait patiemment et cruellement sur le cœur de Suzanne, la pauvre jeune mère.

Et cependant sa rencontre avec cet homme avait été une chose prévue de tout temps. Cet homme était bien vraiment une carte de son jeu.

Mais la mèche aussi entre dans le jeu du mineur qui va faire sauter une montagne de roches Et le mineur tient la mèche à l'écart. Il veille sur elle, il ne veut d'elle qu'à l'instant précis où il la faut allumer. Et alors il fait.

Le homme dont nous parlons était l'ancien intendant supérieur de la police de Londres Gregory Temple.

Il s'était introduit sans bruit, selon la coutume des animaux guetteurs et des hommes dont le métier est de surprendre. Le chat et le détectif ont le même pas de velours. Personne dans le château ne savait encore sa présence. Sa fille elle-même n'avait point été prévenue.

Il portait un costume noir tout neuf. Ses cheveux blancs avaient courbé leurs mèches révoltées sous la main du coiffeur et sa joue bien rasée perdait ces tons sauvages qui ne contribuaient pas peu à lui donner l'air d'un lunatique échappé de Bedlam. Il avait, en somme, repris la tournure d'un vieux gentleman aux habitudes paisibles et distinguées.

A mesure où le regard d'Henri croissait le sien, son œil perdit cet éclat étrange qui semblait être le conducteur d'une puissance magnétique. Sa paupière ne se baissa point, mais sa prunelle devint terne tout à coup. Henri avait frémi, mais de cette émotion qui vibre dans la moelle même de nos os et que nul signe sensible ne trahit à l'extérieur. Les regards des assistans, qui tous convergeaient vers les héros de la fête, eussent-ils été plus perçans et plus subtils qu'ils ne le sont d'ordinaire les quêtes intérieures de ce moment leur découvert sur son visage doux et beau. Les groupes se reformaient pour tuer ces quelques minutes difficiles qui précèdent le dîner. Le comte Henri, profitant de ce mouvement, traversa la foule sans affectation et marcha droit à M. Temple.

Le vieux marquis tenait en ce moment, par le bout de leurs doigts mignons, les mains de Germaine et de Jeanne.

—A côté de qui veut-on être à table? leur demandait il, empiegé comme un enfant.

Mme Célestin lui répondit que le comte Henri tenait à l'honneur de le traiter.

Et pendant ce temps, la bonne dame dans sa poitrine. C'était comme une lumière éblouissante qui tout à coup éclatait au milieu de la nuit qui l'entourait. Il ne voyait pas encore, car ces trop soudaines lumières aveuglient comme les ténèbres elles mêmes, mais il allait voir, il sentait la tout près de lui la solution du problème.

Le comte Henri lui tendit la main en l'abordant, et M. Temple la prit sans hésiter.

—James, lui dit-il, je ne m'attendais pas à vous trouver ici, mon cher ami—Monsieur Montregnol, je vous attendais, répondit Henri.

—Monsieur Temple, répondit Henri moi je vous attendais, mais j'aurais voulu retarder votre venue. Nous n'avons pas le temps de nous renvoyer des équivoques et de jouer au plus fin. Je suis le comte Henri de Belcamp.

Le sang monta aux joues du détectif. Il ferma ses paupières à demi pour cacher le feu qu'il sentait s'allumer dans ses yeux. Son étonnement ne se traduisit point par des paroles

—Je vous connais assez reprit Henri, pour deviner le fève que vous tuiez en ce moment et les calculs qui déjà s'établissaient dans votre cerveau. Mais vous devez vous croire trahi, rien au monde ne peut vous empêcher d'éclater, car vous n'aimez pas votre fille!

M. Temple releva les yeux sur lui. Ce fut le regard que jette le sbire au bandit vaincu, accablé, perdu sans ressources, mais qui n'a pas encore les menottes.

Il y avait un mêmé de lilas qui entrait dans la pelouse comme un gracieux promontoire. La main tendue d'Henri désignait ce lieu. Suzanne Temple était assise sur un banc elle berçait dans ses bras le petit enfant de lady Frances Elphinstone.

Le gentilhomme intendant supérieur devint livide, ses jambes se dérobèrent sous lui.

Entre gens comme eux, les explications proprement dites sont ainsi par ellipses si grande que chaque mot semble un pas de géant qui franchit un abîme.

Lady Frances passait au bras de Robert Sorrizy. M. Temple tressaillit à sa vue.

—Sans doute, sans doute..... murmura-t-il en se parlant à lui même, Sarah O'Neil est aussi une noble dame maintenant.

—Sachez, dit Henri, que j'ai vu les secrets de famille, répondit Henri. Elle vous a servi parce que je l'ai voulu.

—Elle m'a servi! répéta M. Temple qui mettait toute sa force à contenir sa colère.

—Sinon vous, du moins votre fille, qui n'a jamais eu de père! prononça Henri d'un ton d'amère provocation

Il étient seule maintenant sur la pelouse. Tout le monde avait gagné les bosquets. Le dais de verdure, la table, la mousse berceau que l'on avait construit pour abriter la table contre les rayons du soleil restaient entre eux et le gros des convives. Lady Frances et son cavalier venaient d'entrer dans le massif où était Suzanne. Lady Frances n'avait même pas vu son enfant endormi dans les bras de Suzanne,—et Suzanne qui n'avait pas vu Lady Frances, Suzanne qui ne voyait rien sinon son rêve où glissait un sourire d'ange, était penchée sur le sommeil de la chère créature. Son beau visage pâle et tout inondé de blonds cheveux peignait l'extase.

A continuer

ATTENTION.

☞ Le shérif prorogera, aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale. 2me District, à la vente publique et adjudication de la une propriété de valeur située rue Delord entre celles Camp et Meuniers, 4me District. 2e et une portion de terre améliorée, située rue St Ptême entre Camp et Marais, 4me District. Voir aux annonces.

☞ M. H. H McLean, encanteur, vend des meubles, de la porcelaine de la verrerie, ce matin, à onze heures, dans la rue Gravier, No 64.

☞ M. J. P. Boisseau, encanteur, vend des meubles, des pianos, &c., ce matin, à 10 heures, au coin des rues Gravier et Magazine.

☞ M. R. T. Montgomery, encanteur, vend, aujourd'hui, vendredi, à 10½ heures du matin, 300 barils de farine, dans la rue Tchoupitoulas, près Poydras.

Consulado de España.

EL SR. D. JOSE ARNALDO MARQUEZ se servirá presentarse en este Consulado para tomar conocimiento de un asunto que le concierne.

Nueva Orleans, 24 de junio de 1863.
El Cónsul de S. M. C.,
24ju—3f JUAN CALLEJON.

1000 BARILS FARINE
extra de choix.
MARQUES FAVORITES.

500 barils "QUATRE AS" de FAGIN.
100 do Pocket Mills,
100 do Lacleda Mills,
200 do Douglas City Mills,
100 do B. & P. Wise,
1500 do superfine de choix,
En débarquement et à vendre par
B. F. ETHELL & CO,
25 juin—3f Rue Poydras, Nos 52 et 54.

AVIS.

ON répare en ce moment la nouvelle machine de la compagnie des Water Works et lorsque ces réparations seront terminées, (dans le cours sous peu) il sera fourni beaucoup plus d'eau à la ville.
25 juin—3 D. BLAIR, Surintendant.

Avis aux Ferblantiers.

A VENDRE par le soussigné
200 caisses ferblanc IC 10 sur 14 et 14 sur 20,
20 do do IX 10 sur 14
60 do do I C Terne 14 sur 20,
60 do do Coke Terne 14 sur 20.
58 paquets fil de fer No 6 à 12.
BERNARD TURPIN,
25 juin—2 No 95, rue Vieille Levée.

$15 DE RECOMPENSE.

PERDU, dans le courant de la semaine dernière, probablement dans la rue Casondelet ou le volainage un billet de $360 70 portant la date du 3e décembre 1862, tiré par S. Rosenberger, de cette ville, et l'ayant encore valeur pour celui qui l'a trouvé. Les personne qui le rapporteront au soussigné recevra une récompense de quinze piastres.

Nouvelle Orléans, 24 juin 1863.
25 juin—3f A. KROHN, Commercial Place, No 17.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 25 juin, 5 heures P. M.

COTON—On avait annoncé, hier, que 200 balles seraient vendues à l'encan, aujourd'hui, pour le compte du gouvernement, mais la vente a été remise à un autre jour.

SUC